

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 90 (1945)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'esprit de corps  
**Autor:** Vallière, P. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342297>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'esprit de corps

---

(Extrait de la brochure « Education du soldat, formation des chefs et traditions nationales dans les troupes suisses à l'étranger », par le major de Vallière, ouvrage qui avait paru dans le volume « Citoyen et soldat » en hommage au général Guisan.)

La permanence des régiments et la prolongation du temps de service développèrent, jusqu'à en faire un nouveau point d'honneur, cette fierté collective d'appartenir à un corps célèbre dont la gloire se transmettait par une longue tradition. Le régiment des Gardes-Suisses, par exemple, avait 176 ans, lorsqu'il fut massacré le 10 août 1792, à Paris ; les onze autres régiments suisses de France atteignaient tous, et plusieurs dépassaient même, un siècle d'existence, lors de leur dissolution, en 1792, par la République, qui brisait ainsi l'alliance franco-suisse. Les drapeaux des Gardes-Suisses avaient flotté dans 71 campagnes, 154 batailles et 30 sièges. L'esprit de corps créait une émulation de bravoure entre les régiments, qui leur faisait accomplir des prouesses au prix de pertes souvent cruelles. Les devises brodées sur la croix des drapeaux ne pouvaient pas mentir : celle du Régiment de Diesbach « Honneur et fidélité », celle de Planta « Fortiter resistendo », exaltèrent les courages à Rossbach et forcèrent l'admiration de Frédéric-le-Grand. A l'assaut de Port-Mahon (27 juin 1756), le drapeau du régiment de Boccard (Fribourg) précéda les colonnes d'attaque. Ses flammes bleues, blanches, jaunes et rouges convergeaient vers les angles de la croix blanche. Les fossés de la citadelle étaient minés et profonds de vingt à trente pieds, taillés dans le roc. On y descendit malgré le feu de

l'artillerie anglaise, on dressa des échelles. Officiers et soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançèrent sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres. C'est par cette audace difficile à comprendre qu'ils se rendirent maîtres des ouvrages extérieurs. Le lieutenant-général François de Reynold de Fribourg (1642—1722) avait pris part à trente campagnes ; il montra de hautes capacités à Steinkerke (1692).

Le régiment de Salis-Samaden (Grisons) avait comme devise « Pour Dieu et la Patrie ». Il s'illustra dans la campagne du Dauphiné (1743—1745) en s'emparant de la redoute de Pierre-Longue, défendue par les Piémontais. Ce fut au prix d'efforts prolongés et de pertes sévères que Salis chassa l'ennemi du col de Sestrières. La croix blanche montrait le chemin à suivre.

Une vieille rivalité séparait les deux premiers régiments de de France, Gardes françaises et Gardes-Suisses. L'esprit de corps le plus exclusif était prétexte à de sanglantes bagarres, à Paris, où ils tenaient garnison, en temps de paix. Les causes les plus futiles provoquaient des incidents et des échanges de propos trop vifs pour être acceptés sans tirer l'épée. Les officiers donnaient souvent l'exemple : un compliment du roi, un sourire de femme, une pension ou un grade accordé ou refusé irritaient trop facilement une susceptibilité toujours en éveil. En temps de guerre, cette rivalité avait son épilogue sur les champs de bataille où ces deux régiments formant la brigade des Gardes, placés au centre de la première ligne, se disputaient le privilège de couvrir le sol de leurs morts. A Steinkerke, Ramillies, Oudenarde, Blenheim, Malplaquet, Fontenoy, on les vit prodiguer leur sang avec une égale valeur. A Paris, le duel était la seule façon de vider d'anciennes querelles. La vue d'une jolie fille au bras d'un camarade était une raison suffisante pour croiser le fer. C'est ce que raconte en termes pittoresques, dans son journal, le grenadier des Gardes-Suisses Gamaliel Fonjallaz, de la compagnie de Loys.

Un beau dimanche, Fonjallaz se promenait aux Champs-

Elysées, en bonne fortune. Deux Gardes françaises disent en le croisant : « Voilà un Suisse qui tient une belle fille à son bras, il faut la lui prendre ». Le Suisse leur répond : « Camarades, il faut être braves, si vous voulez l'avoir, essayez de la gagner ». On dégaine, le combat s'engage et se termine par une oreille emportée, une joue balafmée, une blessure au côté, une épaule percée. Le grenadier Suisse maître du terrain, barbouillé de sang, remet son habit rouge et monte dans un fiacre avec son amie.

On avait beau multiplier les ordonnances contre le duel, c'était peine perdue. Les auberges de la banlieue, le bois de Meudon, la plaine des Sablons servaient de champ clos à ces « affaires » où chacun croyait l'honneur de son régiment engagé. A Maubeuge, en 1787, les chasseurs du Gévaudan vivaient en guerre ouverte avec le régiment suisse de Reinach. Un jour, cinquante équipes des deux régiments s'alignèrent sur le glacis, le sabre à la main. Il y eut 2 tués et 37 blessés graves, dont 11 Suisses. Le gouverneur de la place dut faire battre la générale pour mettre fin au combat. Une pluie de punitions découragea pour un temps ces haines persistantes. Mais dans toutes les garnisons de France où il y avait des Suisses, à Orléans, Strasbourg, Nancy, Metz, Lyon, Arras, Marseille, Rochefort, Aix-en-Provence, Sarrelouis, l'esprit de corps exagéré suscitait des rixes et des coups d'épée. La jalousie entraînait pour une grande part dans ces explosions de colère. Civils et militaires se sentaient humiliés des succès des Suisses auprès des femmes. En 1716, la population mâle de Saint-Denis réclama le renvoi du bataillon des Gardes-Suisses qui tenait garnison dans cette ville, sous prétexte que les Suisses « tous grands et bien faits, se prévalaient de leur figure et de leur taille pour plaire à la fille de leur quartier ». Cette pétition ne fut pas admise par le colonel-général des Suisses et Grisons.

A Phalsbourg, les dragons de Beaufremont, pour des motifs futiles, au sortir d'une salle de danse, provoquèrent des soldats du régiment d'Eptingen (évêché de Bâle). Chaque jour on

relevait des morts et des blessés. Les corvées d'Eptingen qui portaient la soupe au corps de garde, devaient déposer leurs bidons et mettre le sabre à la main pour se défendre.

Les régiments suisses de France furent habillés de rouge en 1688 ; ils se distinguaient entre eux par la couleur des revers et des parements. Les culottes et les bas bleus jusqu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle furent remplacés par les culottes blanches et les guêtres blanches en été, noires en hiver. L'habit rouge symbolisa la valeur helvétique en France, en Angleterre, et, jusqu'en 1860, à Naples. En Espagne, les troupes suisses étaient habillées de bleu (on les appelait les « Suizos azurros »), en Autriche de gris. Ces brillants uniformes, l'importance que les Suisses attachaient à la correction de la tenue, au « service intérieur », à la propreté, à l'hygiène, renforçaient aussi l'esprit de corps, par la fierté de l'homme d'appartenir à un beau régiment. Pour bien se battre, il ne suffit pas d'être brave, il faut que le soldat soit maintenu constamment en état de fournir un effort physique prolongé. Il doit donc être bien nourri, logé, habillé, équipé ; le ressort moral d'une troupe dépend essentiellement de ces conditions matérielles. Les officiers suisses toujours soucieux du bien-être de leurs hommes, connaissaient à merveille l'art de les entretenir dans une constante préparation au combat. Le maréchal de Noailles rapporte un épisode révélateur à cet égard. En Catalogne, en 1691, l'armée française était dans un état de démoralisation complète, épuisée par les maladies et la désertion. Le maréchal écrivait au roi : « Excepté le régiment d'Erlach, tout le reste ne peut passer pour des troupes de campagne ». Au moment d'ouvrir les hostilités, ce régiment d'élite à trois bataillons (Bernois, Vaudois, Argovien) comptait 15 malades seulement, sur un effectif de 2452 hommes et 60 officiers. Le bel état sanitaire de cette troupe et son entraînement contrastaient avec les conditions des autres corps de troupe ; ils découlaient d'une discipline remarquable et d'une hygiène non moins stricte.

L'aspect magnifique des troupes suisses aux revues, aux

manœuvres, leur valaient les félicitations des inspecteurs. Au camp de Compiègne, en 1766, le major-général Frédéric d'Ernst, de Berne, chef d'état-major de l'armée du Rhin, présenta au roi Louis XV une brigade modèle formée des régiments suisses d'Erlach, de Castella et de Jenner. Toute la cour assistait à ce spectacle. Sa Majesté ne ménagea pas les éloges. La souplesse, l'agilité des hommes dans le terrain, l'instruction approfondie du service de sûreté, l'emploi judicieux des canons d'infanterie, frappèrent les assistants. Ces régiments, éprouvés par tant de combats, montrèrent cette aisance sous les armes, cet air dégagé, cette précision de mouvements, cette immobilité au garde à vous, qu'on admirait chez les Suisses. Puis les cannes à pommeau d'argent des tambours-majors déchaînèrent l'orage cadencé des tambours et des fifres, les musiques éclatèrent, les flammes rouges, vertes, jaunes, bleues ou noires ondoyèrent autour des croix blanches. Bataillons et régiments, en colonne de compagnies à distance ouverte, s'ébranlèrent pour la parade. Le défilé de cette masse rouge et blanche, s'avancant de cette allure un peu lente, jambes tendues, bustes droits, sans effort apparent, avec une régularité parfaite, fit une forte impression sur le royal spectateur. D'Ernst et les colonels recueillirent des propos flatteurs. L'année suivante, aux manœuvres d'armée, les régiments suisses de Courten, de Waldner et d'Eptingen « l'emportèrent tant par la beauté des hommes et la tenue de la troupe que par la célérité et la précision des mouvements » proclame le rapport officiel.

Le tir et l'entraînement à la marche tenaient une large place dans les programmes d'instruction. Le régiment d'Eptingen se rendit, en 1780, de Wissembourg en Alsace, à Rochefort en Charente. Pendant cette marche énorme, du Rhin à l'Océan, il ne laissa que deux hommes en arrière.

\* \* \*

Parmi les forces morales, génératrices de patience, de fidélité au devoir, d'enthousiasme, le culte de la tradition

avait une profonde influence. A chaque occasion, les officiers rappelaient à leurs hommes les grandes dates de l'histoire suisse, leur inspirant la fierté d'appartenir à une nation riche en souvenirs héroïques, et stimulaient leur désir de se montrer dignes des anciens. Tous avaient la conviction de servir leur pays et de le faire respecter partout où flottaient les drapeaux de leur régiment. « Au milieu des terribles souffrances de la retraite de Russie, raconte le capitaine de Schaller, de Fribourg, nos soldats avaient particulièrement le sentiment de se sacrifier pour l'indépendance et l'intégrité du pays. Leur dernière pensée était pour la Suisse, pour leur famille... » La Patrie était toujours présente dans les régiments, colonies vivantes dispersées dans toute l'Europe et jusqu'aux Indes et en Amérique :

« Au régiment, bientôt, on trouvait les anciens, à peine semblait-il qu'on eût quitté les siens. La patrie était là... c'était encore la Suisse. » (Eugène Rambert, *Les Gruyériennes.*)

Le serment était le lien mystique avec la patrie, un engagement devant Dieu. Quand les recrues, face au drapeau « un genou en terre et chapeau bas », répétaient après l'aumônier la formule du règlement national, elles accomplissaient un des actes les plus graves de leur vie. « Comme nous tenons de Dieu notre être et toute notre substance et que nous ne pouvons rien sans lui et sans le secours de sa grâce, nous devons aussi l'avoir toujours présent à nos yeux ; il doit être le but principal de nos services et l'unique objet de nos adorations. » (Règlement des troupes de la Nation suisse en France. Article 1<sup>er</sup>.)

Cette formule précédait le serment au souverain (roi ou empereur). Ainsi, au service de France : « Je jure de servir fidèlement et en tout honneur Sa Majesté très chrétienne le roi de France et de Navarre, d'obéir au colonel et aux officiers en tout ce qu'ils ordonneront, de conserver l'honneur de la Nation (suisse), de lui procurer toutes sortes d'avantages, d'être fidèle et obéissant au Corps helvétique. — Que Dieu, notre

seigneur Jésus et tous les saints me soient en aide ». La religion du serment gardait toute sa valeur. Quand ces hommes avaient levé vers le ciel les trois doigts de la main droite, ils restaient fidèles à leur parole. On le vit bien dans les sombres jours de la Révolution française ; le sacrifice total des Gardes-Suisses est la plus haute manifestation du devoir militaire : l'héroïsme sans espoir.

On chantait beaucoup dans les troupes suisses. Les airs du pays apportaient aux hommes distraction, délassément et réconfort moral. Ils sentaient dans ces harmonies connues le lien qui relie les générations, le souffle vivifiant du passé qui prend un sens profond dans la chanson populaire. Les Gardes-Suisses chantaient dans leur caserne avant le 10 août, en attendant l'ordre qui les enverrait à la mort. A la Bérésina, les débris de la division suisse entonnèrent, comme un salut au pays, un adieu à la vie, ce chant nostalgique que nos soldats chantent encore. Les musiques des régiments suisses avaient, en France, une excellente réputation. Plusieurs de leurs marches, jouées dans les guerres du 18<sup>e</sup> siècle, nous sont parvenues et sont restées dans le répertoire de notre armée : la marche du régiment de Diesbach, celle du régiment de Courten, celle des Gardes-Suisses, qui résonnait dans les cours de Versailles et des Tuileries, à la garde montante. A Paris, la musique des Gardes-Suisses, une des meilleures du royaume, donnait des concerts très courus. La musique a toujours été, pour le soldat, une source inépuisable de joie et de courage.

Les troupes suisses tenaient beaucoup à leurs privilèges. Elles conservaient une grande indépendance vis-à-vis du pays où elles servaient. Sur la terre étrangère, chaque corps était une image réduite de la patrie lointaine, ayant, nous l'avons vu, sa propre justice, son code pénal, ses règlements, ses usages. Les conseils de guerre jugeaient sans appel. Personne, ni roi, ni prince, ni maréchal de France n'avait le droit de soustraire un soldat suisse à ses juges naturels. Les régiments restaient sujets des cantons et ceux-ci se montraient intraitables



chaque fois qu'on empiétait sur leurs droits. Les officiers veillaient avec un soin jaloux au maintien de ces prérogatives qui donnaient à leurs unités un esprit de corps très marqué et un caractère nettement national. Ils avaient des compétences étendues. Ils étaient responsables de leur régiment ou de leur compagnie devant le gouvernement de leur canton, auquel ils devaient adresser un rapport mensuel sur la marche du service. Les officiers encourageaient tout ce qui rappelait les coutumes du pays : lutte, tir, jet de pierre, culture physique, jodel. Les dialectes et les patois alémaniques, romands ou de la Suisse italienne éloignaient nos soldats de ceux d'autres pays. L'article 16 du « Règlement des troupes de la Nation en France » interdisait à la garde, et « partout ailleurs », de se mettre à jouer avec d'autres que ceux de sa nation. Ce terme de Nation désignait le Corps helvétique, sans même qu'il soit suivi du mot suisse. On le retrouve à chaque page des pièces officielles et des correspondances entre le roi, l'ambassadeur de France à Soleure et les Louables Cantons.

La liberté de conscience était garantie par les traités. La plus grande concession faite aux Suisses par la couronne de France, fut la franchise du culte accordée aux soldats des cantons protestants. Depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, les sujets « prétendus réformés » du roi, n'avaient aucune existence civile ; leur culte n'était pas toléré publiquement. Vis-à-vis des Suisses, l'absolutisme du roi faisait place à une large tolérance ; Louis XIV concédait à nos soldats le libre exercice d'un culte qu'il prohibait soigneusement et rigoureusement dans ses Etats. En même temps, le roi évitait avec soin tout ce qui aurait pu blesser les croyances des soldats suisses protestants. Une ordonnance du ministre de la guerre Louvois, datée du 12 février 1687, prescrit de « remplacer les soldats protestants pour l'escorte des processions et de les changer des postes devant lesquels devait passer le Saint Sacrement ou le cortège du viatique aux malades »<sup>1</sup>. Par de telles conces-

<sup>1</sup> Folletète : Histoire du régiment du prince-évêque de Bâle, p. 104.

sions dont son amour-propre devait souffrir, Louis XIV marquait son désir de s'attacher les Suisses et sa volonté de conserver leur alliance, « le plus précieux fleuron de sa couronne ».

Excepté le régiment du Valais, entièrement catholique et ceux de Berne et Zurich protestants, les corps suisses étaient mixtes, et les aumôniers des deux confessions y vivaient paisiblement côte à côte. En Espagne, tous les régiments suisses étaient catholiques, en Hollande, ils étaient tous protestants. Les guerres de religion, Cappel, Villmergen, destructrices de l'union des cantons, celles aussi qui, pendant plus d'un siècle, avaient dévoré les meilleures forces de la France, servaient d'exemple et d'avertissement. Les chefs de corps mettaient tout en œuvre pour faire régner la bonne entente entre les deux confessions. Ils y réussirent pleinement, en s'appuyant sur l'article 15 du Règlement pour les troupes suisses en France : « Les disputes pour le fait de la religion étant souvent cause de très grands inconvénients : il est défendu très expressément d'entrer en de pareilles contestations ou débats ou de s'injurier sur le dit fait de la religion, afin que la diversité qui peut être dans notre croyance, n'altère point l'union et la concorde qui doivent régner entre nous comme compatriotes. Les transgresseurs seront punis en leurs corps, biens et honneur ».

L'union des Confédérés s'est ainsi maintenue dans les régiments au service étranger, la conscience nationale s'y est formée, élargie, spiritualisée, pendant que les cantons s'entre-déchiraient. On apprenait à y « penser suisse », à connaître des compatriotes d'autres cantons, des sujets, des alliés. Des liens d'amitié indestructibles se formaient sous l'habit rouge, bleu ou gris.

En France, le premier corps de la « Nation amie et alliée », le plus brillant, le plus recherché, était toujours le régiment des Gardes-Suisses. Il se recrutait, en grande partie, parmi les meilleurs sujets des autres régiments suisses du royaume.

Il fallait mesurer au minimum cinq pieds quatre pouces (1 mètre 75) pour être admis dans les compagnies de fusiliers,

En France, le premier corps de la « Nation amie et alliée », le plus brillant, le plus recherché, était toujours le régiment des Gardes-Suisses. Il se recrutait, en grande partie, parmi les meilleurs sujets des autres régiments suisses du royaume. Il fallait mesurer au minimum cinq pieds quatre pouces (1 mètre 75) pour être admis dans les compagnies de fusiliers, cinq pieds six pouces (1 mètre 82) dans les grenadiers. Ce corps, caserné à Paris, rue Grange Batelière, à Rueil et à Courbevoie, se composait au 18<sup>e</sup> siècle d'un état-major et de quatre bataillons. Le colonel avait rang de lieutenant-général, les commandants de bataillons de maréchaux de camp, les capitaines de brigadiers-généraux. Il était l'élite de l'élite ; il représentait magnifiquement les vertus guerrières de l'ancienne Suisse.

Dans tous les régiments suisses, les familles des sous-officiers et soldats mariés logeaient au quartier. Les enfants étaient élevés aux frais du régiment. A douze ans, les garçons, instruits comme enfants de troupe, apprenaient à battre du tambour et à jouer du fifre.

En résumé l'esprit de corps, mobile de bien des actions d'éclat, tirait sa force de la tradition, de la protection de la patrie à laquelle chacun avait droit, de la fierté de l'uniforme, très différent de celui des troupes d'autres Etats, de l'influence des officiers, vivant près de leurs hommes, sans morgue comme sans familiarité, connaissant leurs besoins, et montrant en face du danger ces qualités de sang-froid, de décision, d'intrépidité, nécessaires à tous les échelons de la hiérarchie. L'honneur du régiment se confondait avec celui du Corps helvétique. Cette force intérieure soutenait les Suisses dans les heures critiques, dans les circonstances les plus désespérées. Quand la déroute emporte les armées, comme un fleuve grossi par les pluies emporte tout ce qui est flottant, ceux qui ont accepté le sacrifice résistent au courant, fermes comme des rocs. Ce

---

fut la grandeur des Suisses, à Meaux, à Dreux, à Fontenoy, à Rossbach, aux Tuileries, à la Bérésina, en 1830 à Paris, en 1848 à Naples, en 1870 à Rome. Le prince de Joinville qui les avait vus aux journées de juillet 1830, a écrit dans ses « Souvenirs » : « Que dire de ces superbes régiments suisses, par tradition séculaire l'infanterie la plus solide du monde ».

MAJOR P. DE VALLIÈRE.

---